

colonie ; Et vous pourrez compter sur mon attention à vous en procurer la récompense. ”

De son côté, Bigot écrivait de Rochefort au ministre, le 2 novembre 1745 :

“ Je partis de Bordeaux aussitôt que j’eus appris que vous aviez accepté l’offre que les sieurs Hiriart et Salaberry m’avaient fait d’aller au Canada porter vos ordres. J’arrivai ici avant-hier où j’ai vu que le sieur Hiriart s’était dédit de la parole qu’il m’avait donnée sous prétexte de temps écoulé, mais que le sieur Salaberry persistait dans la meilleure volonté du monde, qu’il armait avec zèle la goélette qu’on lui a donnée au lieu du navire qu’il avait demandé, ce qui, à ce que je pense, convient aussi bien attendu la nécessité qu’il parte promptement et que ce petit bâtiment pourra entrer dans des havres où des navires n’entreront pas. Tout ce qu’il y a à craindre est qu’il ne puisse résister à la mer comme pourrait faire un navire d’une certaine force.

“ J’espère que le sieur Salaberry partira sous quatre jours. M. de Hiriart me dit toujours qu’il est prêt mais je sais qu’il ne l’est pas encore. Je me joins à ce capitaine pour obtenir sur le champ de lui tout ce qui lui est nécessaire. ” (1)

M. de Salaberry mit à la voile de La Rochelle le 16 novembre. Le 6 janvier suivant (1746), il mouillait aux îles Saint-Pierre, à l’entrée du golfe Saint-Laurent. Le mauvais temps et d’autres accidents le forcèrent de relâcher à la Martinique où il arriva le 11 février.

Là, un procès-verbal de ce voyage accidenté fut dressé :

---

(1) *Correspondance générale*, île Royale, vol. 27, c. 11.